

La Chambre discute la loi sur la propriété commerciale

Paris, 25 juin. — La Chambre a poursuivi mercredi matin la suite de la discussion de la loi sur la propriété commerciale.

M. Lefèvre défend un amendement tendant à établir les alinéas 6. et 5 de l'article 2 de la loi du 30 juillet 1928, complété par la loi du 22 avril 1929, que la Commission proposa d'admettre.

Le débat rappelle que ces alinéas ont trait à l'ordre des tiers et affirme qu'ils constituent une garantie nécessaire au bon fonctionnement de la loi.

M. Jules Durand combat l'offre des tiers comme susceptible de permettre des abus.

M. Castré, au contraire, estime que sans le principe de l'offre des tiers le propriétaire ne peut prétendre à aucune indemnité s'il est expulsé d'une partie du prix du loyer.

M. Pichot rapporte que l'offre des tiers n'a pas donné aux deux redoutés.

La Chambre adopte ensuite l'ensemble de l'article 3.

L'article 3 adopté prévoit que, sans accord entre les parties, la durée du nouveau bail sera égale à la durée du bail précédent, sans toutefois pouvoir dépasser neuf ans. Le locataire qui aura occupé indépendamment du bail précédent durera six mois, dans une durée égale à la durée de l'occupation.

Les autres conditions proposées par le propriétaire ou par le locataire, dans un légitime intérêt, seront laissées à l'appréciation des arbitres et, en cas de désaccord, à l'appréciation du tribunal, sauf si en tout point dans la détermination des prix. Plus tard, il n'y a pas de raison pour empêcher l'affaire devant le juge, à la requeste de la partie la plus diligente, devant le président du tribunal, qui statuera après en avoir conféré avec les arbitres et entendu les parties.

La Chambre adopte ensuite l'article 4, qui fixe les conditions auxquelles sera accordée l'indemnité d'évacuation au locataire si le renouvellement du bail lui a été refusé.

Sur l'article 5, concernant les conditions dans lesquelles le propriétaire peut exercer son droit de reprise, on se propose, par 375 voix contre 205, un amendement de M. Sabatier, supprimant le droit de reprise, sauf que cette date puisse dépasser neuf ans.

Les autres conditions proposées par le propriétaire ou par le locataire, dans un légitime intérêt, seront laissées à l'appréciation des arbitres et, en cas de désaccord, à l'appréciation du tribunal, sauf dans une durée égale à la durée de l'occupation.

Cette notation constitue pour tous les travailleurs une charge nouvelle qui pesera lourdement sur le budget familial.

Il importe donc de rechercher quel serait le meilleur moyen d'aider les travailleurs à s'écarter de cette cotisation sans que leur situation déjà excessivement difficile ne suive du coût élevé de la vie et de leurs salaires insuffisants pour vivre, ne devienne plus possible encore.

Le comité ouvrier Franco-Belge du Textile saisit de cette importante question par de nombreux ouvriers, après examen, estimé que la seule solution possible serait que les patrons accordent à leurs ouvriers une augmentation de salaire qui leur permette de faire face aux exigences actuelles du coût de la vie.

Nous sommes donc chargés de vous demander de bien vouloir soumettre aux représentants du Patronat Textile de Roubaix-Tourcoing, la présente demande d'augmentation de salaires que nous formulons pour le 1^{er} juillet prochain, en faveur de tous les ouvriers et ouvrières de l'industrie textile de notre région.

Dans l'espérance que vous voudrez bien réservé à notre demande un accueil favorable et d'après l'attente de vous lire, recevez, M. l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le comité Franco-Belge représentant les syndicats ouvriers du textile :

Signé : Henri Lefèvre,
Secrétaire de la Chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix-Tourcoing.

Comment résoudre le problème de la cotisation ouvrière ?

La Chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix et environs dont le siège est 73, boulevard de Belfort, nous communiquons la lettre suivante qui son secrétaire, M. Henri Lefèvre, l'adresse à M. Désiré Ley, administrateur délégué du Consortium de Roubaix-Tourcoing :

Monsieur,

Depuis longtemps les salaires ouvriers dans l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing et environs sont de beaucoup insuffisants.

La loi sur les Assurances sociales qui va entrer en application le 1^{er} juillet prévoit viendra encore aggraver la situation matérielle des travailleurs.

A partir de cette date, en effet, les ouvriers seront tenus de verser aux Caisses d'Assurances sociales une cotisation qui, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent sera de 3 à 10 francs par semaine.

Cette cotisation constitue pour tous les travailleurs une charge nouvelle qui pesera lourdement sur le budget familial.

Il importe donc de rechercher quel serait le meilleur moyen d'aider les travailleurs à s'écarter de cette cotisation sans que leur situation déjà excessivement difficile ne suive du coût élevé de la vie et de leurs salaires insuffisants pour vivre, ne devienne plus possible encore.

Le comité ouvrier Franco-Belge du Textile saisit de cette importante question par de nombreux ouvriers, après examen, estimé que la seule solution possible serait que les patrons accordent à leurs ouvriers une augmentation de salaire qui leur permette de faire face aux exigences actuelles du coût de la vie.

Nous sommes donc chargés de vous demander de bien vouloir soumettre aux représentants du Patronat Textile de Roubaix-Tourcoing, la présente demande d'augmentation de salaires que nous formulons pour le 1^{er} juillet prochain, en faveur de tous les ouvriers et ouvrières de l'industrie textile de notre région.

Dans l'espérance que vous voudrez bien réservé à notre demande un accueil favorable et d'après l'attente de vous lire, recevez, M. l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le comité Franco-Belge représentant les syndicats ouvriers du textile :

Signé : Henri Lefèvre,
Secrétaire de la Chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix-Tourcoing.

Dernière Heure

Le raid transatlantique de la « Croix-du-Sud »

Harbour-Grace, 23 juin. — L'aviateur Kingsford Smith a avisé l'aérodrome d'Harbour-Grace qu'il avait besoin de 2.250 litres d'essence et d'huile.

L'avion « Southern Cross » a atterri, après avoir survolé pendant un certain temps l'aérodrome qui était recouvert d'un épais brouillard, gênant les aviateurs. L'appareil a volé à la vitesse de 100 km. à l'heure.

Le départ pour New-York

New-York, 23 juin. — Kingsford Smith a envoyé un télégramme par lequel il fait savoir qu'il compte repartir ce soir et arriver à New-York demain dans la matinée.

Depuis longtemps les salaires ouvriers dans l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing et environs sont de beaucoup insuffisants.

La loi sur les Assurances sociales qui va entrer en application le 1^{er} juillet prévoit viendra encore aggraver la situation matérielle des travailleurs.

A partir de cette date, en effet, les ouvriers seront tenus de verser aux Caisses d'Assurances sociales une cotisation qui, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent sera de 3 à 10 francs par semaine.

Cette cotisation constitue pour tous les travailleurs une charge nouvelle qui pesera lourdement sur le budget familial.

Il importe donc de rechercher quel serait le meilleur moyen d'aider les travailleurs à s'écarter de cette cotisation sans que leur situation déjà excessivement difficile ne suive du coût élevé de la vie et de leurs salaires insuffisants pour vivre, ne devienne plus possible encore.

Le comité ouvrier Franco-Belge du Textile saisit de cette importante question par de nombreux ouvriers, après examen, estimé que la seule solution possible serait que les patrons accordent à leurs ouvriers une augmentation de salaire qui leur permette de faire face aux exigences actuelles du coût de la vie.

Nous sommes donc chargés de vous demander de bien vouloir soumettre aux représentants du Patronat Textile de Roubaix-Tourcoing, la présente demande d'augmentation de salaires que nous formulons pour le 1^{er} juillet prochain, en faveur de tous les ouvriers et ouvrières de l'industrie textile de notre région.

Dans l'espérance que vous voudrez bien réservé à notre demande un accueil favorable et d'après l'attente de vous lire, recevez, M. l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le comité Franco-Belge représentant les syndicats ouvriers du textile :

Signé : Henri Lefèvre,
Secrétaire de la Chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix-Tourcoing.

UN ACCIDENT A UN PASSAGE A NIVEAU PRES DE GAND

Gand, 23 juin. — Une roulotte de forains qui retrait d'une foire locale a été prise en écharpe et arrachée par un passant à pique de Saint-Denis, sur la chaussée de Courtrai par l'express de Paris qui passe à ce endroit à 13 h. 40.

Le conducteur de la voiture a été relevé gravement blessé et transporté d'urgence à l'hôpital, où crut une fracture du crâne.

Deux femmes qui se trouvaient sur le devant de la voiture ont eu le temps de se sauver. Le garde-barrière a été immédiatement relâché de ses fonctions. Une enquête est ouverte.

UN BELGE VA TENTER DE BATTRE LE RECORD D'ALTITUDE EN BALLON

Bruxelles, 23 juin. — Selon le « Soir », M. Picard, professeur de physique à l'Université de Bruxelles, entreprendra avec un ballon spécial une expérience tendant à monter à 16.000 mètres d'altitude. Le départ aura lieu à Aixburg, en Bavière, à la fin de l'été. Le ballon, équipé et gonflé, attellera cinquante mètres de câble. Cette expérience, a déclaré le professeur, devra-t-il réussir, donnera la possibilité d'effectuer des voyages en cabine fermée aux grandes altitudes.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 23 juin. — Importations, 5.490 ; Américain, 1.100 ; Brésilien, 1.125 ; Egyptien, 1.150 ; Upper et pillow, 1.125.

NEW-ORLEANS, 23 juin. — Coton Middling Upland. Disponible, 12.45 fr.

NEW YORK, 23 juin. — Coton Middling Upland. Disponible, 12.45 fr. — À terme : Sur janvier, 13.15 ; mars, 13.15 ; mai, 13.27 ; juillet, 13.30 ; octobre, 13.35 ; décembre, 13.35.

CLOUTS. — Coton Middling Upland. — Disponible, 13.45 ; à terme : Sur janvier, 13.15 ; mars, 13.25 ; mai, 13.30 ; juillet, 13.35 ; octobre, 13.40 ; décembre, 13.45.

NOTES. — Aux portes de l'Atlantique, 3.000 ; aux portes du Golfe, 3.000 ; aux portes de l'Amérique, 2.000.

EXPORTATIONS. — Pour le Brésil, 4.000 ; France, 2.000 ; Belgique, 1.000.

Imports. — Pour le Brésil, 4.000 ; France, 2.000 ; Belgique, 1.000.

UN DRAME TERRIBLE A DOUAI

Un mari tranche la gorge de sa femme d'un coup de rasoir

Dans la cité Maronnière, à Douai, un drame vient de se dérouler dans une maisonnette d'un coran appartenant à l'ainé Abel. Le mari, François Wattel, 35 ans, avait épousé Flora Brûlé, 24 ans, et le ménage avait trois enfants dont les plus deux étaient âgés de 6 et 2 ans restant avec leurs parents. Wattel courroucé et sobre était bien noir, mais à la suite d'une blessure à la main il venait de faire un séjour de trois mois à l'hôpital. Cet accident l'avait profondément déprimé et il était devenu sombre et neurasthénique.

Mercredi dans la matinée il se rendit à l'Hôtel-Dieu pour la consultation et on lui déclara que les maladies mentales n'étaient pas soignées dans cet établissement.

Mercredi, 10 juillet, de Prony, se pauché par-dessus la vitre de l'escalier pour voir si l'occupant était au rez-de-chaussée. L'ascenseur décanalait sans bruit de l'étage supérieur.

M. Picot a eu la tête broyée et la colonne vertébrale fracturée. Les os étaient brisés. Le défunt était né à Paris, le 27 avril 1880. Son père était M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. Sa mère, Mme Marie de Montalivet, fille du comte de Montalivet, pair de France, ministre de Louis Philippe.

La malchance de M. Claude

New-York, 23 juin. — On manqua de la Havane que le cylindre géant Claude Boucquet, destiné à capturer les eaux du Guadalupe pour la production de l'énergie électrique s'est effondré et a été détruit aujourd'hui, alors qu'en le submergeait dans la mer près de Matanzas. Cette expérience était tentée par le savant français Georges Claude et avait coûté plus de 31 millions de francs. Le cylindre avait plus de 1826 mètres de longueur.

L'AVIATEUR LALOUETTE REÇOIT LE TITRE DE PILOTE ROUMAIN

Le roi Charles II de Roumanie a décerné les insignes et le titre de pilote de l'aéronautique roumaine à l'aviateur français Lalouette, qui pilotait l'appareil à bord duquel il effectua son vol record de Paris à Rouen.

DES BANDITS ENLEVENT LA FILLE D'UNE BARONE ITALIENNE

Rome, 23 juin. — On manqua de Catane au Popoli di Roma : que quatre bandits ont enlevé la fille de la baronne Musumeci, vraisemblablement pour en tirer une rançon, les Musumeci étant une des familles les plus riches de Sicile.

LE NOMBRE DES CHOMEURS AUGMENTE TOUJOURS EN ANGLETERRE

Londres, 23 juin. — Le secrétariat du travail annonce qu'à la date du 16 juin dernier, le nombre officiel des chômeurs en Grande-Bretagne s'élevait à 1.653.800, soit 110.193 de plus qu'il y a 12 jours, et 762.587 de plus qu'à la période correspondante de l'année dernière.

Le vitrioleur de Solesmes se constitue prisonnier à Lille

Nous avons relaté le drame rapide qui s'est déroulé à Solesmes, dans la nuit de samedi à dimanche, à l'heure où le public sort des établissements.

Un italien de 28 ans, David Dante, nôtre

et qui démontre un garni, rue de la gare à Solesmes, avait vitrillé une jeune femme, Mme Broquet, 24 ans, d'origine belge, en service dans la succursale de la Banque de France de la ville.

Le jeune fille, qui avait été atrocement attaqué au visage et la poitrine par le liquide corrosif, avait été transportée à l'hôpital de Cambrai, tandis que son agresseur prenait la fuite.

Il était activement recherché par la police lorsque, mercredi matin, vers 6 heures, il se présente au commissariat du premier arrondissement, à Lille, et déclare se constituer volontairement prisonnier, comme auteur de l'assassinat commis sur la personne de Mme Broquet.

Il déclare ses noms et qualités et fut déclaré au parquet dans le courant de la matinée.

Quant à la victime, qui est encore à l'hôpital de Cambrai, on a encore des craintes sérieuses pour sa vie.

LES GRÈVES

Une grève dans une blanchisserie de laines à Roubaix

Une grève est survenue lundi dernier dans l'atelier de blanchisserie de laines : Céleste Thibierge, 211, boulevard de Malbrouck.

Les ouvrières en grève réclament une augmentation de salaires de 0.10 à l'heure.

Tout le personnel de l'usine, soit vingt-deux ouvrières, ont cessé le travail.

La Chambre syndicale des Assurances sociales a été convoquée pour l'audition de l'ensemble de l'usine.

Le décret régional de l'Industrie, pris le 20 juillet, a été appliqué dans l'ensemble de l'usine.

Le décret régional de l'Industrie, pris le 20 juillet, a été appliqué dans l'ensemble de l'usine.

Le décret régional de l'Industrie, pris le 20 juillet, a été appliqué dans l'ensemble de l'usine.

Le décret régional de l'Industrie, pris le 20 juillet, a été appliqué dans l'ensemble de l'usine.

Le décret régional de l'Industrie, pris le 20 juillet, a été appliqué dans l'ensemble de l'usine.